

**Informé, c'est prévenir**



**DICRIM**  
**Document Communal**  
**d'Information sur les**  
**Risques Majeurs**



## CHABRELOCHE

La commune de Chabreloche avec ses villages s'étend sur un millier d'hectares, entre 600 et 900 mètres d'altitude, de part et d'autre de la Durolle. Ses paysages, entre pentes et fond de vallée, sont placés sous le signe de la forêt et de l'eau.

**Légendes des pictogrammes du DICRIM :**



Coupez  
l'électricité  
et le gaz



Gagnez un  
point en  
hauteur



Ecoutez les  
consignes  
à la radio



Mettez-  
vous à  
l'abri



Fermez et  
calfeutrez  
les portes et  
ouvertures



N'allez pas  
chercher  
vos enfants  
à l'école



Ne  
téléphonez  
pas



Ne  
fumez  
pas

## LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Chabreloche est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences des risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver chez vous, à portée de main.

Ce Document Communal sur les Risques majeurs (DICRIM) est à voir comme un guide, un outil d'information et de prévention. La sécurité est l'affaire de tous, à chacun d'anticiper et d'agir.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Christian BARGES, maire

## Pour en savoir plus

### Mairie de Chabreloche :

Tél : 04 73 94 20 49

Fax : 04 73 94 28 60

[www.chabreloche.com](http://www.chabreloche.com)

### Contacts utiles :

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Gendarmerie Nationale : 17

### Pour s'informer à la radio lors d'un sinistre :

France Inter GO 1852 m

France Inter MF 99.2

France Bleu Pays d'Auvergne : 102.5

France Info : 105.5

### Sur le WEB :

[www.prim.net](http://www.prim.net) (portail de la prévention des risques majeurs)

Site Préfecture du Puy-de-Dôme

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

## DEFINITIONS

### Qu'appelle-t-on risque ?

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

- ♦ **l'aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène, d'origine naturelle ou humaine.
- ♦ **l'enjeu** représente l'ensemble des biens et des personnes pouvant être affectés par ce phénomène.

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se caractérise par :

- ♦ **sa gravité**, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.
- ♦ **sa probabilité**, si faible qu'on serait tenté de l'oublier.

### Les 4 risques majeurs qui concernent notre commune :

- ♦ inondations
- ♦ feux de forêt
- ♦ transport de matières dangereuses
- ♦ événements climatiques exceptionnels

## L'alerte

**En cas de danger imminent** : l'alerte est donnée par la préfecture et diffusée par la sirène et les médias.

**Le signal national d'alarme** : il est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois une minute espacé de 5 secondes.

### Comment réagir ?

Mettez-vous aussitôt à l'abri dans votre habitation, ou à défaut dans un local fermé, écoutez la radio (à piles) et **appliquez les consignes de sécurité qui vous sont données**.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par l'établissement où ils se trouvent.

Si vous devez évacuer votre domicile, **ne paniquez pas** : quittez-le avec un sac contenant l'essentiel, à savoir : vos papiers d'identité, livrets médicaux, de l'argent, des vêtements chauds, et vos médicaments indispensables.

**Évitez de téléphoner** (sauf vraiment indispensable), vous risquez de saturer le réseau.

**En fin d'alerte** : signal continu pendant trente secondes. Message par haut-parleur, par les médias.

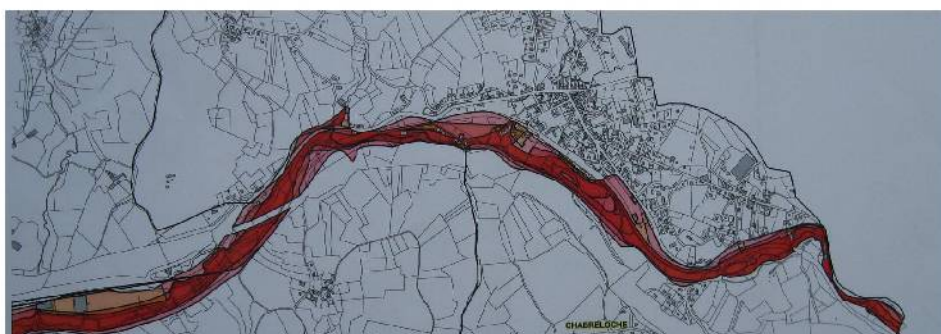
# Le risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.



## Carte des zones inondables

(Voir détail du plan en mairie : PPRI ou PLU)



## Les mesures prises par la commune :

- Réalisation, avec les services de l'Etat, d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du bassin de la Durole et de la Dore sur les territoires de Thiers, La Monnerie, Chabreloche, Celles-sur-Durole, approuvé par le Préfet le 22 décembre 2008
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

## Mémo-risque de Chabreloche :

1988 : inondation de la scierie Seychal aux Suchères (arrêté préfectoral de catastrophe naturelle)

9 avril 1999 : inondation de la RN 89 à la Truffe et au Pont-de-Gouttenoire

## Les bons réflexes



## Le risque événements climatiques exceptionnels

## Tempête, Canicule, Intempéries hivernales :

Ces phénomènes font l'objet d'une procédure de vigilance et d'alerte météorologique. Des cartes de vigilance sont élaborées par **Météo France** comportant 4 couleurs : au niveau **orange** et **rouge**, tenez-vous au courant de l'évolution du phénomène et appliquez les conseils émis par les autorités.

# Le risque feu de forêt



Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations d'une surface minimale d'un hectare ; le feu se déclare à trois conditions :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle, point chaud) : souvent l'homme est à l'origine du feu par imprudence, malveillance ou accident
- **Un apport d'oxygène** : le vent accroît rapidement le phénomène
- Le combustible : densité de la végétation, nature des essences

**Au-delà des conditions naturelles, l'action de l'homme joue un rôle déterminant dans le développement que peut prendre l'événement.**

## Les bons réflexes



## Les mesures prises par l'Etat dans le département :

- Actions d'information sur les écobuages
- Élaboration et mise en œuvre de plans de secours spécialisés
- Interdiction ponctuelle des feux pendant les périodes de forte sécheresse
- Arrêté préfectoral de 2004 réglementant les brûlages et les feux dans les bois et forêts
- Reconnaissance et entraînement des moyens aériens de la sécurité civile et du SDIS

## Les mesures prises par la commune :

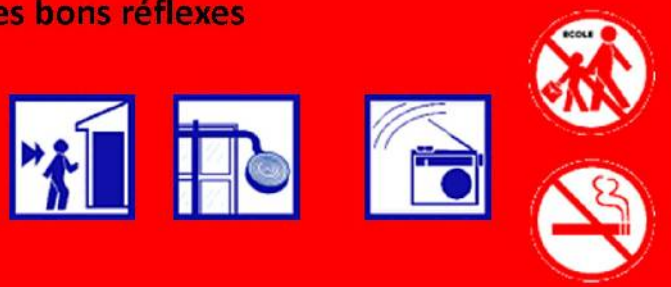
Création de voiries forestières pour faciliter l'accès pompiers

# Le risque transport de matières dangereuses



Sur la commune de Chabreloche, les TMD s'effectuent par la RD 2089, et l'autoroute A89. Il n'y a pas de conduites de transport de gaz, mais uniquement des conduites de distribution.

## Les bons réflexes



## Les mesures prises par la commune :

- Prise en compte des zones concernant les canalisations de gaz dans le PLU
- Plan des canalisations fourni par Gaz de France et disponible en mairie